

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FULGENCE

### **INFO-MUNICIPAL - EDITION SEPTEMBRE 1998**

Saint-Fulgence, le 31 août 1998.

Citoyens, Citoyennes,

Je profite de la distribution de ce journal pour vous fournir quelques informations générales reliées aux affaires municipales.

En tout premier lieu, je tiens à remercier les bénévoles ainsi que nos étudiantes et étudiants qui ont permis à nos jeunes de participer aux activités de loisirs à notre terrain de jeux pendant la période estivale. La relocalisation des structures et les améliorations apportées aux différents équipements ont été appréciées par nos moniteurs et les utilisateurs.

#### **VOIRIE:**

Au plan municipal, les interventions nécessaires ont été apportées au niveau de la voirie afin de préserver le réseau routier et améliorer la sécurité. A ce niveau, nous espérons toujours ajouter certaines améliorations à nos structures, surtout en milieu rural. Le fait que Transports Québec ait repris à sa charge l'entretien du rang St-Louis, suite à la création du Parc Provincial des Monts Valin, nous a libéré d'une responsabilité importante et nous permet de porter une attention plus soutenue dans les autres secteurs de la municipalité.

Au niveau des investissements qui permettent la mise en valeur de notre territoire, je tiens à souligner les représentations faites par le conseil municipal et la société de développement qui ont permis d'obtenir pour 1998 une subvention de 105,328\$ dans le cadre du volet 11, en rapport avec le dossier des terres publiques intra-municipales. Cette subvention, en plus de permettre la mise en valeur de nos lots intra-municipaux, permet des aménagements très intéressants au Parc du Cap Jaseux et au Centre d'interprétation.

Ces interventions ont permis de créer six (6) emplois en plus de consolider celles qui existaient déjà. Il faut noter ici que les représentations faites par les membres du conseil ont permis à notre municipalité d'obtenir en subvention, par l'entremise de la M.R.C., un montant total de 376,256\$ au cours des quatre dernières années. L'aménagement des terres publiques intra-municipales demeure l'objectif premier dans l'utilisation de ces montants.

#### AMÉNAGEMENT FAUNIQUE:

Nous voulons également profiter de l'occasion pour vous fournir les plus récentes informations au sujet du projet d'aménagement faunique de l'Anse-aux-Foins. Les buts principaux de ce projet sont:

- aménagement d'un marais de 18 hectares afin de créer un milieu propice à la reproduction de la sauvagine, principalement pour le canard noir, une espèce en déclin;
- augmenter la production faunique générale de ce milieu;
- préserver la seule halte migratoire d'importance pour la sauvagine sur la rivière Saguenay;
- assurer la pérennité du milieu faunique par l'acquisition de 100 hectares de terre privée.

Comme la plupart d'entre nous le savent déjà, ces terrains ont été acquis il y a quelques années par la Fondation de la faune et ce projet de marais est sous l'entière responsabilité (autant monétaire que technique) de Canards Illimités Canada.

Principalement, les travaux consistent en la construction d'une digue qui permettra de maintenir en permanence un niveau d'eau moyen de 60 cm. Une structure de contrôle du niveau assurera une gestion optimale à l'intérieur du projet. Le début des travaux est prévu pour le 8 septembre et l'aménagement du marais sera terminé cet automne.

Un plan de développement récréo-éducatif préparé par les divers intervenants et les représentants de la municipalité se greffera à ce projet dans les mois qui suivront, afin d'augmenter au maximum les retombées dans notre milieu.

Cet aménagement permettra certainement la consolidation des activités dans ce secteur et augmentera sensiblement la visibilité de notre municipalité autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre région.

### ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES:

Au niveau du projet d'assainissement, nous sommes en mesure d'affirmer que présentement tout se déroule rondement et que l'échéancier établi est respecté. Nous sommes satisfaits des intervenants attachés au dossier et nous remarquons une excellente collaboration de la part des fonctionnaires des différents ministères.

Evidemment, tous nous aurions souhaité une participation plus importante des autres paliers de gouvernement, mais suite à l'annonce récente du Ministère des Affaires municipales qui limite à 50% sa participation dans les projets d'égoût domestique, nous considérons que l'aide monétaire que nous avons reçu, par l'entremise du programme d'infrastructure Canada-Québec, est satisfaisante.

Il nous faut ajouter de plus que ce programme est plus flexible que le programme "R.E.S.E.A.U." et qu'il nous a permis d'inclure en totalité les travaux d'interception dans le calcul des subventions. Cela a pour effet de diminuer sensiblement notre responsabilité financière. Cette situation nous permet de plus d'inclure certains travaux d'interception non admissible dans le projet initial.

Au domaine des subventions pour ce projet, il faut souligner également celle qui nous a été accordée par Transports Québec au montant de 50,305\$ pour la réfection d'un tronçon de un kilomètre de la rue Saguenay. Cette somme est incluse dans notre projet global et elle soulagera d'autant notre participation financière.

En rapport avec le calendrier du projet, comme nous l'avons souligné, il est respecté et la situation est la suivante:

- la phase des études préliminaires est complétée;
- les plans préliminaires ont été acceptés tel que présentés au Ministère des Affaires municipales par notre consultant;
- les plans et devis pour soumission seront terminés au début de septembre;
- par la suite, les autres étapes suivront tout en respectant les délais légaux.

Il faut noter que même si nous avons obtenu de la part des autorités du Québec et du Canada le délai nécessaire jusqu'au 31 décembre 1999 pour terminer les travaux, il est absolument nécessaire que les travaux déjà prévus d'ici la fin de l'année soient exécutés.

Ces travaux sont principalement reliés à la partie assainissement. L'installation des conduites est toujours prévue pour le printemps 1999, ceci afin de déranger le moins possible les activités normales de nos citoyens, surtout ceux de la rue Saguenay.

En résumé, sur ce sujet, je tiens à affirmer à nouveau que la réalisation de ce projet apportera dans notre village, la qualité de vie que tout citoyen espère. Les normes environnementales et d'hygiène seront respectées et nous sommes assurés que toute la population et particulièrement nos jeunes, verront l'avenir avec beaucoup plus d'enthousiasme et d'intérêt.

En terminant, je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres du conseil municipal ainsi que l'appui constant des employés(es) municipaux qui nous ont permis d'aller de l'avant dans plusieurs dossiers importants qui ont permis l'avancement de notre municipalité.

Un dernier mot pour nos bénévoles qui oeuvrent dans nos divers organismes et qui se donnent sans compter pour leurs concitoyens. Nous savons tous que leur dévouement constant est indispensable pour notre communauté.

Suite à cette belle saison estivale j'aimerais souhaiter à nos villégiateurs un automne des plus agréable, à nos producteurs la meilleure des récoltes, à nos plus jeunes un retour à l'école des plus fructueux et à toute la population une excellente santé.



Gérard Villeneuve  
Maire

---

### URBANISME

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous parler du règlement sur les branchements à l'égoût.

#### ARTICLE 2: PERMIS REQUIS

Tout propriétaire qui installe, renouvelle ou allonge un branchement à l'égoût, ou qui raccorde une nouvelle canalisation ou branchement à l'égoût existant, doit obtenir un permis de construction de la municipalité.

#### ARTICLE 6: TYPE DE TUYAUTERIE

Un branchement à l'égoût doit être construit avec des tuyaux neufs et de même matériau que ceux qui sont utilisés pour la partie du branchement à l'égoût installé par la municipalité.

#### ARTICLE 33: AUTORISATION

Avant le remblayage des branchements à l'égoût, l'inspecteur de la municipalité doit procéder à leur vérification. Si les travaux sont conformes aux prescriptions du présent règlement, l'inspecteur délivre un certificat de conformité pour le remblayage.

Pierre-Yves Tremblay, inspecteur en bâtiment

## PARC DU CAP JASEUX

Comme à chaque année, le Parc du Cap Jaseux vous invite à sa journée porte ouverte. C'est à l'automne que nous voulons, cette année, vous accueillir. Plusieurs raisons justifient cette décision. La beauté naturelle du site à cette période, les couleurs variées dans la forêt, le retour au calme d'un été achalandé et l'avancement des travaux de consolidation.

Nous espérons que vous serez au rendez-vous pour fêter avec nous cette fin d'été, dimanche le 20 septembre 1998.

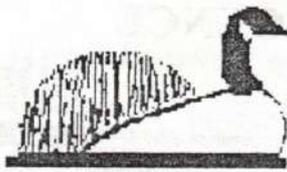
Voici l'horaire de la journée:

- 10 heures: Tir à l'arc en collaboration avec Parcours Aventures.
- 11 heures: Excursion guidée. A la découverte des champignons avec le Cercle des mycologues.
- 12 heures: Dîner au pavillon principal. Banquet Nicole
- 12:30 à  
13:15 hres: Identification et dégustation.  
15 variétés de tomates directement de notre potager, champignons frais cueillis dans la matinée et thé sauvage.
- 13:30 hres: Défi aérien sur câble en collaboration avec Parcours Aventures.
- 15 heures: Randonnée guidée à la découverte de ce jardin forestier naturel. Monsieur Louis Angers, horticulteur.

L'entrée au Parc est gratuite et il y aura de l'animation pour les petits au cours de la journée.

Bienvenue à tous!

Lise La Roche.



## ***FAUCON Y VOIT!***

Le Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux tient à remercier la population de Saint-Fulgence qui, cette année encore, est venue visiter son site. Il est essentiel que vous puissiez connaître et apprécier les infrastructures du CIBRO.

Cette année encore, le CIBRO a accueilli plusieurs centaines de personnes autant au niveau touristique qu'au niveau scolaire. Il est agréable de constater que notre site est de plus en plus en demande et intéresse une population grandissante. La qualité des renseignements divulgués ainsi que l'accueil personnalisé à chacun des visiteurs est fortement appréciée.

Plusieurs projets sont à venir: le nouvel aménagement de marais au pied de la montagne du Cap des Roches réalisé par Canards Illimités, un nouveau sentier aménager en jardin d'oiseaux réalisé par la société de développement de St-Fulgence, entente avec Fondation de la Faune, les sauvaginaires, la municipalité de St-Fulgence ainsi que le CIBRO pour une chasse contrôlée sur les battures. Plusieurs autres projets sont à venir et nous vous tiendrons au courant dès l'acceptation de ceux-ci.

Le nouvel aménagement de marais réalisé par canards illimités offrira une aire de repos et de reproduction à plusieurs espèces de canards. Il vous permettra d'observer la vie sauvage de cette faune ailée et d'ajouter un attrait de plus aux infrastructures du Centre d'interprétation. Le jardin d'oiseaux sera un site magnifique à parcourir afin de faire plus ample connaissance avec la faune et la flore de notre milieu. Vous pourrez apprécier davantage le fjord du Saguenay avec la nouvelle aire d'observation. La collaboration de tous dans l'entente pour une meilleure chasse contrôlée, nous permettra d'offrir une qualité encore meilleure de notre interprétation sur la sauvagine et ses comportements. Il est essentiel que tous et chacun collabore à la bonne réalisation de ce projet et c'est avec plaisir que nous parviendrons à faire de notre site un endroit de recherche, d'observation et de connaissance parmi les meilleurs de la région.

Pour bien des raisons, le centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux est un endroit à visiter autant pour vous que pour votre parenté ou vos amis, faite de ce site un endroit merveilleux à offrir à tous ceux qui vous entour, partager votre goût pour la nature et aidez nous à améliorer d'année en année ce qui vous appartient!

### **NOTE:**

Il est important que vous n'oubliez pas que l'hiver approche à grand pas. Préparer vos mangeoires afin d'accueillir chez vous nos petits pensionnaires de la saison froide. Soyez de ceux qui profiterons au maximum de la visite de ces oiseaux tout en leurs offrant une nourriture abondante afin de subvenir à leur besoin. Si vous voulez plus d'informations pour vous préparer et choisir le menu idéal, vous pouvez toujours nous rejoindre ou nous laisser un message, il nous fera plaisir de vous aider.

En espérant vous recevoir bientôt!

Audrey Gagnon  
Directrice CIBRO

## SERVICE INCENDIE DE ST-FULGENCE



23 JUILLET 1998

Les pompiers du service incendie de St-Fulgence remercient les commanditaires, les citoyens et citoyennes de la municipalité et tous les passants pour leur grande générosité lors de la campagne de financement dans le but d'acquérir les mâchoires de vie (pince de désincarcération).

### VOICI LA LISTE DE NOS COMMANDITAIRES

Ameublement Tanguay	Achille Tremblay et fils
Caisse Populaire de ST-Fulgence	Ferme du Ruisseau
Ferme Cyrille et Romain	Ferme de l'anse au foin
Nettoyeur Martel (STEAM-MATIC)	R.V. Soudure
Couverture du Saguenay	Laberge Guérin et ass.
Excavation Maurice Gagnon	Sagamie Plus
Garage Jacques Blackburn	Garage Jocelyn Tremblay
Ébénisterie L.T.	Domaine la Futaie
Excavation Roger Piché	Les serres Lapointe
Abitibi Stone Consolidated	Excavation Norfor
Clovis Maltais	Carrefour du quilleur
Zec Martin Valin	Raynald Maltais
Produit Maison	Métal-art Soudure
M.A.J	Cordonnerie Dallaire
Restaurant Bar-de-L'eau	Distribution DL
Perron Auto	Hyundai auto
Pontiac chic	Automobile Sagamie
Rocoto Toyota	Bédard Dodge Chrysler
Harold et Réal Auto	Automobile Nissan
Mazda Auto	Automobile Paco
Léo Automobile	Auto-nord 2250

Rond Point Lincoln Mercury  
 Claude Pedneault Pétrolier  
 Excavation Alfred Boivin  
 La Charpenterie  
 Villeneuve équipement  
 Produits municipaux  
 Chicoutimi excavation  
 Pompe sanitaire Godin et fils  
 Portes et fenêtres L.G.C  
 Club Piscine  
 Rona l'entrepôt  
 Terrazo Gaudreault  
 Excavation Lucien Boivin  
 Accommodation chez François  
 Giroux Maçonnerie  
 Tissus Tapis Madame Roy  
 Remorquage Claudin Grandisson  
 Au Coin du Tapis  
 Excavation Rosaire Bouchard  
 Bijouterie Fortunat Gagnon  
 Roulotte M.L.R  
 Transport Saglac  
 Clinique dentaire Denis Cauchon  
 Clinique visuelle coup d'œil

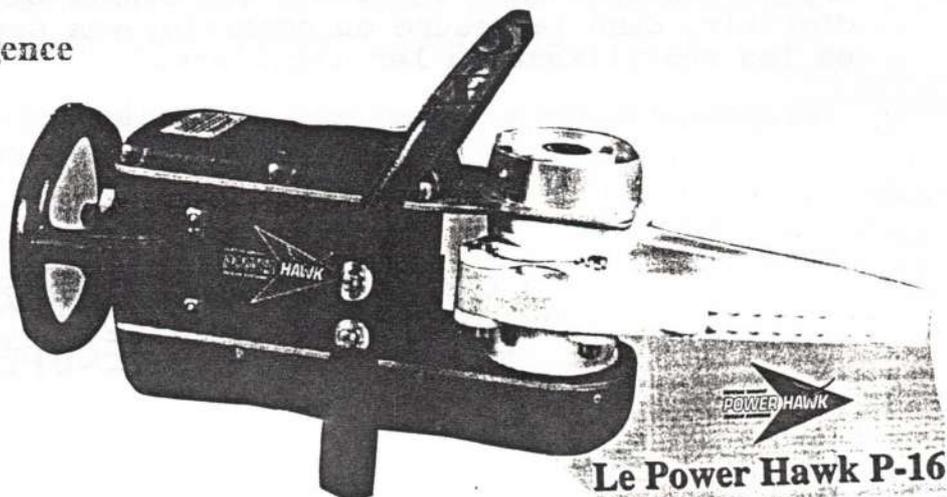
Alcan La baie  
 Suspension Turcotte  
 A.E.S  
 Transport Fernand Gilbert  
 Rodrigue Gravel  
 Tracto  
 Camion international  
 Excavation J.R Savard  
 Piscine Soleil plus  
 Piscine Trévi  
 Lajoie Somec  
 Duro vitre d'auto  
 Réserve de bois M.B  
 Lévitte Sécurité  
 Denis Comact  
 Décochie  
 Clôturix  
 Réno Tapis  
 Cabano Transport  
 G Lebeau vitre d'auto  
 Pro color carrossier  
 Variété L.C.R  
 Wajax  
 Assurances 5000

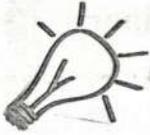
Grâce à tous vos dons, le service d'incendie de St-Fulgence a pu obtenir les mâchoires de vie qui rendront sûrement d'énormes services et permettront de sauver des vies.

Encore merci,

Les Pompiers de St-Fulgence

rt/sl  
 7-98





## POURQUOI JETER QUAND ON PEUT RÉCUPÉRER?

### LES RESSOURCERIES (PARC DE CONTENEURS)

Les ressourceries sont des lieux de tri et de récupération où les citoyens de Chicoutimi, Laterrière, Canton Tremblay, St-Honoré et St-Fulgence peuvent disposer, à leur guise et GRATUITEMENT de leurs résidus de façon simple et respectueuse de l'environnement.

#### MATIÈRES ACCEPTÉES

- Matériaux de construction et de démolition
- Métaux
- Monstres ménagers
- Résidus verts (branches en longueur de 8 pieds maximum)
- Pneus (sans jante d'acier - 24 pouces maximum) etc.

#### ADRESSES DES 2 RESSOURCERIES

Secteur Nord: 2932, rue Vimy, Chicoutimi  
Secteur Sud: 3333, boul. Talbot Chicoutimi

#### HORAIRE DU 1ER MAI AU 31 OCTOBRE

Lundi au vendredi: 12 heures à 20 heures  
Samedi: 8 heures à 17 heures  
Dimanche: 12 heures à 17 heures

Les ressourceries ont été instaurées dans le but de s'opposer aux dépôts sauvages dans les bois, les champs et le long des routes et d'offrir, dans la mesure du possible, une seconde vie aux matières en les réutilisant ou les recyclant.

  
POURQUOI JETER  
QUAND ON PEUT RÉCUPÉRER?



## DISTRICT DU SAGUENAY - LAC-ST-JEAN

Case postale 5080  
1110, rue des Roitelets  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 6J6

Chicoutimi, le 27 août 1998

Votre dossier.....

Notre dossier.....

### A TOUTE LA POPULATION MUNICIPALITÉ DE ST-FULGENCE

Bonjour à tous (tes)

Je tiens à vous informer que depuis le 1 juillet 1998, les patrouilleurs du Poste de la MRC du Fjord du Saguenay, appliquent les règlements municipaux à l'intérieur des seize (16) municipalités que nous desservons. Après trois (3) rencontres, cent vingt (120) articles furent sélectionnés par les seize (16) secrétaires trésoriers de la MRC du Fjord ainsi que différents intervenants légaux. Ces articles touchent: le stationnement, les systèmes d'alarme, les nuisances publiques, la paix et le bon ordre, le colportage.

Lorsqu'un billet d'infraction est émis à un citoyen sur les routes entretenues par la municipalité, le citoyen a trente (30) jours pour payer le montant et les frais de son infraction au Bureau Municipal de St-Fulgence.

Parmi les cent vingt (120) articles des règlements municipaux, quelques uns traitent de problèmes rencontrés dans votre municipalité et sur lesquels nos policiers porteront une attention particulière, soit: des chiens qui aboient de manière à déranger les voisins à toutes heures de la nuit ou du jour, les chiens non munis d'une laisse ou laissés errant hors de leur terrain. Je demanderais donc aux propriétaires de se conformer à cette réglementation pour le bien-être des citoyens de St-Fulgence.

Le Caporal Luc MARTEL, assisté des cinq (5) membres de son équipe, verront à trouver des solutions à différentes problématiques rencontrées dans votre municipalité en s'asoyant avec différents intervenants locaux au besoin en ce qui touche la sécurité publique.

J'aimerais également vous informer qu'il est défendu avec un véhicule tout terrain (3 roues/4 roues) de circuler sur la voie publique, les passagers ainsi que le conducteur doivent porter leur casque en tout temps. De plus, tout véhicule moteur doit être immatriculé pour l'année courante tel que le stipule le Code de la Sécurité Routière. Toute information à ce sujet qui parviendra à nos bureaux demeurera confidentielle. Nous effectuons présentement une étude de circulation à l'aide de l'analyste en scènes d'accidents concernant l'intersection de la rue Valin et la Route 172 à St-Fulgence.

Les patrouilleurs de la S.Q. de la MRC du Fjord sont heureux de vous servir et trouvent important de bien répondre aux besoins et attentes des citoyens de votre municipalité.

LE DIRECTEUR DU POSTE DE LA MRC DU FJORD

*Sgt Michel Lapointe-6451*  
Sgt Michel LAPOINTE, mat. 6451

## C.L.S.C SAINT-FULGENCE

Depuis son ouverture, en février 97, déjà plusieurs contribuables ont consulté l'infirmière de votre C.L.S.C.

Tous s'entendent pour dire que c'est un service indispensable, pratique et très apprécié.

Nous vous rappelons l'horaire soit le mercredi en avant-midi de 8 heures 30 à 11 heures 15 sur rendez-vous et pris d'avance au C.L.S.C. du Grand Chicoutimi au numéro de téléphone 543-2221.

---

## LES LOISIRS

La saison estivale tire à sa fin et nous espérons que vous avez profité de votre été au maximum. Tout d'abord, nous tenons à remercier Gigi Gagnon qui a organisé la balle des jeunes. Nous remercions également Lisa Gagnon, Marie-Josée Simard, Patrick Bolduc, Karine Maltais qui ont animé le terrain de jeux cet été. Pour ce qui est de la saison automne-Hiver, le centre des loisirs sera réouvert à partir du 21 septembre. Les heures d'ouverture seront du lundi au vendredi de 18 heures à 23 heures, le samedi de 13 heures à 17 heures, le dimanche de 13 heures à 17 heures et de 18 heures à 22 heures et ce, durant tout l'hiver. De plus, nous avons fait l'achat d'une table de ping-pong. N'hésitez pas à venir jouer entre amis. Finalement, des activités vont être organisées cet automne pour les jeunes et moins jeunes. Sous peu, vous recevrez de l'information sur ces activités ainsi que les dates prévues.

Au plaisir de vous revoir,

Philippe Gagnon  
Peéposé aux loisirs

## SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-AUX-FOINS

Bonjour

Je profite de l'occasion qui m'est donné pour vous saluer et inviter la population de Saint-Fulgence et en particulier les entrepreneurs en devenir à se prévaloir des services de votre organisme de développement. Je désire également vous informer des objectifs poursuivis et des services qui vous sont adresser.

La Société de développement de l'Anse-aux-foins est une corporation sans but lucratif qui œuvre pour le développement et la consolidation des organismes de la municipalité, l'aménagement du territoire municipal et la préservation des acquis de ses citoyens. De plus, elle travail au développement de projets créateurs d'emploi.

Elle assure son financement par ses travaux d'aménagement, de location de services et l'obtention de subventions.

Elle intervient en partenariat avec les acteurs du milieu dans l'aménagement et la mise en valeur des ressources du territoire de la communauté.

### Services disponibles pour :

#### Collectivité :

- Support à la recherche d'emploi ;
- Informations sur le marché du travail ;
- Référence personnalisé aux ressources du milieu ;
- Aide pour développer des projets individuels ou communautaires ;
- Tout autre besoin en matière d'intégration à l'emploi ;
- Préparation de projets ;
- Traitement de texte ;
- Photocopie.

#### Organismes privés et para-publiques :

- Plan d'affaire ;
- Formation ;
- Recherche de financement ;
- Support à la comptabilité ;
- Page Web ;
- Préparation de projet ;
- Recherche d'opportunité ;
- Accès internet ;
- Traitement de texte ;
- Photocopie.

Ces services sont disponibles sur demande et à peu de frais dans certain cas.  
Pour plus d'information, communiquez au 674-1122.

## LE RAMONAGE DES CHEMINÉES

L'Opération ramonage est présentement en cours. Messieurs Raynald Fillion et Laurent Lavoie préposés et nommés par la municipalité, vous invitent à collaborer pour que l'opération soit menée rondement. N'oubliez pas qu'il en va de votre intérêt que votre cheminée soit propre avant d'entreprendre le chauffage. Vos assureurs vérifient à l'occasion, si la cheminée d'une propriété a bel et bien été ramonée lorsque survient un incendie.

Egalement, signalons qu'en matière de sécurité et de protection contre l'incendie, il existe également un règlement voulant que tout logement soit muni **OBLIGATOIREMENT** d'avertisseurs de fumée entre chaque aire où l'on dort et le reste du logement. Dans les logements comportant plus d'un étage, il doit y avoir au moins un avertisseur par étage.

**VOTRE SÉCURITÉ, C'EST IMPORTANT!**

---

## PROGRAMME RENO VILLAGE

Le programme "Réno Village" peut vous être utile. Il offre une aide financière pouvant atteindre 6,500.00\$ qui vous permettra d'effectuer les travaux nécessaires pour améliorer votre logement. Ce programme s'applique à l'ensemble du territoire de toute municipalité de moins de 5,000 habitants. Vous pouvez bénéficier du programme si vous êtes propriétaire-occupant, depuis au moins un an, d'une maison ou d'un logement situé sur un territoire municipal admissible et dont le revenu annuel ne dépasse pas le revenu maximum admissible qui varie selon la taille de votre ménage.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant au numéro sans frais: 1-800-463-4315

---

## ATELIERS DE FRANÇAIS ET DE MATHÉMATIQUES GRATUIT

Tu as de la difficulté en lecture, en écriture et en calcul... Nous t'offrons la possibilité de remédier à ce problème. Appelle sans attendre au numéro 545-7123



# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

## INTERNET À LA BIBLIO

5 ordinateurs à votre service  
Internet en modem câble  
Cartes réseaux pour jeux  
Formation pour internet

Pentium 11 2666MMX  
20 heures d'ouverture  
Imprimante laser  
Traitement de texte

Horaire à confirmer

Recherche personnes pour former ligues de jeux en réseaux.

Pour renseignements : Lina Tremblay : 674-9488  
674-2440

Réjean Pilote : 674-1122

Une collaboration de la Société d'aide au développement des collectivités, de la Société de l'Anse-Aux-Foins et de la Bibliothèque municipale.

Ministère de la Justice

LES NOUVEAUX FORMULAIRES D'ENREGISTREMENT D'ARMES À FEU

Ottawa, 19 juin 1998 -- Les propriétaires d'armes à feu qui enregistrent leurs armes en vertu de la nouvelle *Loi sur les armes à feu* pourront fournir toute l'information requise sur un court formulaire 8 po sur 7po (21 cm sur 17 cm) recto verso simple.

"Comme suite aux recommandations du Groupe d'utilisateurs d'armes à feu (le groupe consultatif du gouvernement pour la mise en place de la nouvelle loi), d'autres groupes de propriétaires d'armes à feu, de la Coalition pour le contrôle des armes et des Contrôleurs des armes à feu provinciaux, le formulaire a été refait pour être clair et aussi simple que possible." a déclaré Anne McLellan, ministre de la Justice.

Selon le Groupe d'utilisateurs d'armes à feu, "La nouvelle série de formulaires révisés pour l'enregistrement des armes à feu a grandement été améliorée. Cette série sera certainement bien accueillie par ceux qui font une demande d'enregistrement."

Enregistrement

La "carte postale", ou formulaire court, sera utilisée par tous les propriétaires d'armes à feu. Ce formulaire présente une nouvelle page couverture qui expose dans les grandes lignes le processus simple d'enregistrement des fusils d'après la nouvelle loi. En outre, des indications détaillées et des illustrations aident à remplir le formulaire. Une enveloppe complète la trousse d'enregistrement. Il y a de l'espace pour deux armes par formulaire. Pour enregistrer des armes additionnelles, on a qu'à ajouter l'information décrivant ces armes sur un autre exemplaire du formulaire.

Les personnes qui ont besoin de plus d'information au sujet de l'identification de leurs armes à feu pourront appeler un de nos vérificateurs bénévoles reconnus. Le Centre canadien des armes à feu publiera cette liste à l'automne.

Les deux formulaires seront prêts dès septembre 1998. Tous les propriétaires d'armes à feu doivent avoir enregistré leurs armes au plus tard le 1er janvier 2003. L'enregistrement ne se fait qu'une seule fois et est valide tant que le propriétaire possède le fusil.

Octroi d'un permis

Pour la première fois, la Loi exige aussi un permis pour tous les propriétaires d'armes à feu. Ce permis, ou le certificat d'acquisition d'armes à feu actuellement en usage, sera nécessaire pour procéder à l'enregistrement des armes à feu.

Les propriétaires actuels d'armes à feu ont jusqu'au 1er janvier 2001 pour obtenir un permis de possession simple, permis qui sera ensuite renouvelé à tous les cinq ans. De plus, tout propriétaire désireux d'acheter des armes à feu aura besoin d'un permis d'acquisition, comme avant. Les certificats d'autorisation et d'acquisition d'armes à feu (CAAAF) existants sont valides jusqu'à leur date d'expiration; après quoi, le propriétaire devra obtenir un des deux types de permis: soit un permis de possession, soit un permis d'acquisition. Ce dernier confère également des privilèges de possession.

Les nouveaux formulaires de permis seront similaires aux demandes actuelles de certificats d'autorisation et d'acquisition d'armes à feu (CAAAF); toutefois des instructions conviviales y seront ajoutées. Enfin, le processus de demande d'un permis de possession simple sera simplifié.

Rens: Jean Valin  
Centre canadien des armes à feu  
(613) 946-1545

Pierre Gratton  
Bureau de la Ministre  
(613) 992-4621

(Version anglaise disponible)

Internet: <http://canada.justice.gc.ca>